

**PROJET DE BUDGET PRIMITIF
DE L'EXERCICE 2020**

Budget Principal

SOMMAIRE

	Pages
I-LA SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2020.....	3
II-LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	4
A) Les recettes réelles de fonctionnement	4
1) Les recettes fiscales.....	4
2) Les dotations et participations.....	5
3) Les autres recettes	7
B) Les dépenses réelles de fonctionnement.....	8
1) La présentation des dépenses par nature	8
a) Les charges de personnel	8
b) Les autres dépenses de gestion courante.....	9
c) Les atténuations de produits.....	10
d) Les charges financières	11
2) La présentation des dépenses par fonction budgétaire	11
a) Les mouvements réels.....	11
b) Les mouvements d'ordre	14
II-LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	15
A) Les recettes réelles d'investissement.....	15
1) Les recettes propres.....	15
2) Le produit des emprunts.....	16
B) Les dépenses réelles d'investissement	16
1) Les dépenses d'équipement	16
2) L'amortissement en capital de la dette	23
IV-L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2020.....	23
1) Le niveau d'autofinancement	23
2) Les conditions de l'équilibre budgétaire réel.....	24
3) Le besoin de financement de la section d'investissement	24
4) La capacité de désendettement.....	24
V-LA SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES 2020	26
1-Présentation par nature de la section de fonctionnement	27
2-Présentation par nature de la section d'investissement	28
3-Présentation par fonction de la section de fonctionnement	29
4-Présentation par fonction de la section d'investissement	30
5-Détail des dépenses réelles d'investissement	31
6-Détail des recettes réelles d'investissement	43

I-LA SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2020 soumis à votre approbation est conforme aux orientations budgétaires présentées en séance du Conseil Municipal du 6 février dernier. En ce sens, le budget communal 2020 permettra de réaliser les objectifs indiqués dans le rapport d'orientations budgétaires 2020 débattu en Conseil Municipal :

- la préservation du cadre de vie pour tous les Maisonnais,
- le maintien de services et d'équipements à travers l'entretien renforcé de plus de 100 équipements publics communaux présents dans tous les quartiers de notre ville,
- la bonne gestion de nos finances communales en limitant strictement l'évolution de nos dépenses de fonctionnement à seulement +0,1% au BP 2020 par rapport au BP 2019,
- la reconduction des taux communaux d'imposition de taxe d'habitation et de taxes foncières bâtie et non-bâtie en 2020 sans augmentation par rapport à 2019,
- une nouvelle baisse de -10% en 2020, après -5% en 2019, du taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui profitera à tous, propriétaires comme locataires,
- le plafonnement pour 2020 du recours à l'emprunt à un montant inférieur à 3 M€ afin de stabiliser durablement l'endettement communal par habitant à un niveau inférieur à 500 euros faisant de notre commune l'une des villes de plus de 50.000 habitants de la Métropole du Grand Paris les plus faiblement endettées,
- enfin la poursuite des actions de solidarité en faveur des Maisonnais les plus modestes ou les plus fragiles par la reconduction nécessaire des crédits affectés à l'action sociale, et en particulier la subvention versée au CCAS d'un montant de 330.000 euros, et les moyens matériels attribués aux 25 écoles maternelles et élémentaires communales dont la dotation pédagogique par élève sera encore augmentée de +2% en 2020.

Dans ce cadre, le projet de BP de l'exercice 2020 soumis au Conseil Municipal est ainsi équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

Section de fonctionnement.....	76.344.000 €
Section d'investissement	12.010.900 €
Soit un total de.....	88.354.900 €
Dont mouvements réels.....	82.579.000 €
<i>Dont mouvements d'ordre</i>	<i>5.775.900 €</i>

Hors mouvements d'ordre, les mouvements réels sont égaux à :

Dépenses réelles de fonctionnement	70.568.100 €
Dépenses réelles d'investissement	12.010.900 €
Soit un total de dépenses réelles de.....	82.579.000 €

Recettes réelles de fonctionnement.....	76.344.000 €
Recettes réelles d'investissement.....	6.235.000 €
Soit un total de recettes réelles de.....	82.579.000 €

II-LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A-Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont égales à 76,344 M€ au BP 2020 contre 76,202 M€ au BP 2019 (+0,2%). Elles sont constituées essentiellement des impôts et taxes pour 77% et des dotations et participations pour 15%, soit plus de 90% de nos recettes de fonctionnement.

1) Les recettes fiscales

Les recettes fiscales (impôts et taxes) s'élèvent à 58,978 M€ dont 37,900 M€ au titre des taxes foncières et d'habitation (64%), 4,565 M€ au titre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et 2,000 M€ au titre des droits de mutation à titre onéreux (TAMO).

Le produit prévisionnel des 3 taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et taxe foncière non bâtie) est ainsi évalué à 37,900 M€ pour 2020 contre 36,700 M€ au BP 2019, soit une variation de +1,200 k€ correspondant à la croissance totale de l'assiette imposable (croissance physique moyenne et revalorisation nominale de +0,9% pour la taxe d'habitation et de +1,2% pour la taxe foncière bâtie) sans augmentation des taux d'imposition pour 2020. Ces recettes fiscales seront ajustées au BS de l'exercice 2020 en fonction des bases d'imposition notifiées par la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne au moyen de l'état fiscal 1259-COM.

Il convient de rappeler que le produit des 3 taxes directes locales avait été ajusté à la hausse de +837 k€ au BS 2019 compte-tenu de la croissance réelle de l'assiette constatée en 2019 après notification des bases par la DDFIP du Val-de-Marne. Aussi, la variation prévisionnelle BP 2020/BP+BS 2019 est limitée à +364 k€ (+1,0%).

Au total, le produit fiscal prévisionnel inscrit à l'article 73111 du chapitre 933 « Impôts et taxes non affectées » est évalué à 37,900 M€ pour 2020 à raison de :

* Produit des 3 taxes (article 73111)	37,900 M€
Dont Taxe d'habitation	24,850 M€
Dont Taxe foncière bâtie	13,030 M€
Dont Taxe foncière non bâtie.....	20 k€

Les taux d'imposition resteront fixés en 2020 à leur niveau de 2019 sans aucune augmentation à savoir :

Taxe d'habitation	22,09%
Taxe foncière bâtie.....	13,77%
Taxe foncière non bâtie.....	22,29%

La ville de Maisons-Alfort continuera ainsi d'avoir en 2020 des taux d'imposition nettement inférieurs aux moyennes nationale 2018 et départementale 2019 comme le montre le tableau suivant :

Taux communaux	Maisons-Alfort 2020	Moyenne Nationale 2018 (1)	Moyenne Départementale 2019 (2)
Taxe d'habitation	22,09%	24,54%	24,42%
Taxe foncière bâtie	13,77%	21,19%	21,23%

(1)-Etat de notification des taux d'imposition pour 2019

(2)-Moyenne des taux de fiscalité votés en 2019 par les 47 communes du Val-de-Marne

Depuis 2016, ces recettes comprennent également l'attribution de compensation métropolitaine (ACM) versée par la Métropole du Grand Paris en compensation des recettes de fiscalité économique transférées ainsi que l'ancienne part de DGF correspondant à la dotation de compensation de la part des salaires (DCPS) pour 13,565 M€, soit 23% des recettes fiscales.

Le produit de la TEOM nécessaire à l'équilibre prévisionnel du service de collecte et de traitement des ordures ménagères est arrêté à 4,465 M€ en 2020 compte-tenu de la baisse du taux de TEOM de 10% en 2020 (5,07% en 2020 contre 5,63% en 2019). La recette fiscale correspondante sera ajustée au BS de l'exercice 2020.

Pour 2020, la recette de taxe additionnelle aux mutations onéreuses (TAMO) peut être portée de 1,800 M€ au BP 2019 à 2,000 M€ au BP 2020 en fonction des encaissements réellement constatés sur l'exercice 2019. Cette recette pourra être ajustée, le cas échéant, en cours d'exercice, au BS ou en DM.

Les autres recettes fiscales sont constituées de la taxe sur l'électricité pour 780 k€, des droits de place pour 250 k€ et des taxes funéraires pour 18 k€.

2) Les dotations et participations

Les dotations et participations attendues sont égales à 11,205 M€ au BP 2020 contre 11,801 M€ au BP 2019 (-5,1%), soit une baisse de -596 k€. Cette baisse de BP/BP se concentre tant sur la DGF (-50 k€) et la DSU (-130 k€) que sur les recettes attendues de la CAF (Contrat Enfance Jeunesse et Prestation de Service) (-410 k€).

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Si les crédits affectés à la DGF du « bloc communal » (communes et intercommunalités) ne diminuent pas en 2020 par rapport à 2019 en LFI, cela ne signifie pas nécessairement que la ville percevra en 2020 au titre de la dotation forfaitaire de DGF le même montant qu'en 2019. Plusieurs facteurs peuvent conduire à une variation à la baisse de la dotation qui sera versée en 2020 à la ville (évolution de la population et écrêtement en fonction du potentiel fiscal) mais aussi la majoration de crédits de DSU (+90 M€) qui doivent être financés à enveloppe constante par les autres collectivités.

Dans ce cadre, le montant de la dotation forfaitaire de DGF retenue au projet de BP 2020 est évalué par prudence à 6,550 M€, soit le montant notifié en 2019 et ajusté au BS 2019. La recette effective de DGF pour l'année 2020 sera ajustée au BS de l'exercice 2020 après la notification effective par la Préfecture du Val-de-Marne en juin prochain.

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

Pour rappel, la ville de Maisons-Alfort a perdu l'éligibilité de plein droit à la DSU en 2017. Le mécanisme de garantie triennale dégressive applicable sur la période 2017-2019 étant désormais terminé, aucune recette de DSU ne devrait être perçue en 2020 (130 k€ au BP 2019).

Les autres dotations de fonctionnement attendues de l'Etat pour 2020 comprennent :

- la Dotation Générale de Décentralisation (DGD).....180 k€
- la Dotation pour les titres sécurisés (CNI et Passeports).....30 k€
- la Dotation de Recensement.....10 k€

Il convient également d'inscrire en recette de fonctionnement le FCTVA pour les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie communale (20 k€ au BP 2020) sur la base des dépenses réalisées au compte administratif de l'exercice 2018 conformément aux articles 34 et 35 de la LFI 2016 (taux de concours de 16,404%).

Les allocations compensatrices de fiscalité directe (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et contribution économique territoriale) versées par l'Etat pour l'année 2020 sont égales en prévision à 1 M€ et comprennent :

- les allocations compensatrices de taxe d'habitation.....980 k€
- les allocations compensatrices de taxes foncières20 k€

Les autres participations attendues par la ville représentent un montant de 3,415 M€ au BP 2020. Ces recettes proviennent principalement de la CAF du Val-de-Marne pour 2,920 M€ au titre des actions menées en faveur de l'enfance et de la petite enfance et du Conseil Départemental du Val-de-Marne pour 352 k€ au titre des actions en faveur des personnes âgées (Service Municipal d'Aide à Domicile),

Pour les communes inscrites dans le dispositif contractuel mis en place par la CNAF, la CAF du Val-de-Marne intervient à travers les 2 dispositifs suivants :

- la Prestation de Service Unique (PSU) qui finance le fonctionnement des structures de la petite enfance (crèches et haltes-garderies municipales) mais également des accueils de loisirs et des centres socio-culturels pour un montant évalué à 1,920 M€ au BP 2020,
- et le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui finance en complément les actions correspondant aux crèches et haltes-garderies municipales, les accueils de loisirs maternels et élémentaires

et l'accueil pré et post scolaire pour un montant évalué prévisionnellement à 1 M€ au BP 2020 (1 M€ encaissé en 2019 au titre de l'exercice 2018).

3) Les autres recettes

Les produits des services et du domaine, incluant les participations des usagers aux services municipaux, sont évalués à 5,509 M€ au BP 2020 contre 5,559 M€ au BP 2019 (-0,9%).

Les participations familiales sont estimées sur la base de la fréquentation réelle constatée en 2019 et reconduite en prévision pour 2020 sans aucune augmentation des tarifs des services municipaux.

Les participations familiales s'élèvent ainsi à un montant prévisionnel de 4,774 M€ contre 4,792 M€ au BP 2019 (-0,4%) dont 55% concernent seulement 2 secteurs (la restauration scolaire et les crèches et haltes-garderies municipales) :

- 1,720 M€ (35%) dont 1,560 M€ au titre de la restauration scolaire pour les écoles maternelles et élémentaires et 160 k€ de la fourniture des repas aux 3 collèges (Condorcet, Jules Ferry et Nicolas de Staël) approvisionnés par la restauration scolaire et désormais directement facturés au prix de 4,50 euros par repas livré depuis le transfert de la gestion de la facturation aux collèges depuis le 1^{er} septembre 2018,
- 930 k€ (20%) au titre des crèches et haltes-garderies municipales dont les tarifs sont calculés en fonction des revenus des familles et d'un taux d'effort (% des revenus) imposé par la CAF du Val-de-Marne dans le cadre de la PSU,
- 760 k€ au titre des accueils de loisirs sans hébergement maternels et élémentaires,
- 685 k€ au titre des activités mises en place en faveur des personnes âgées (SMAD et portage des repas à domicile),
- 233 k€ au titre des activités sportives (centre aquatique Arthur Hévette et location des tennis municipaux),
- 202 k€ au titre des services publics culturels (Conservatoire Municipal de Musique de Danse et d'Art Dramatique Henri Dutilleux et Médiathèque André Malraux pour la section de prêt de CD/DVD puisque le prêt de livres est gratuit),
- 174 k€ au titre des 26 classes de découvertes organisées pour les écoles élémentaires en 2020.

Ces recettes comprennent comme, depuis le BP 2017, la redevance d'occupation annuelle versée par la Société du Grand Paris pour l'emprise occupée par la base vie des travaux de la future gare du Grand Paris Express au Vert de Maisons sur le stade Hébert (ligne 15 Sud). Cette redevance d'occupation s'élève à 355.000 € par an conformément à la convention approuvée par délibération du Conseil Municipal du 16 juin 2016 et prévue initialement pour

une durée de 6 ans (2016-2022) et prolongée lors du dernier Conseil Municipal du 21/02/2019 pour la durée réelle des travaux de construction de la future gare du Vert-de-Maisons.

Les autres recettes courantes (revenus des immeubles, redevance annuelle du concessionnaire des marchés alimentaires, remboursements de traitements et de charges sociales par les organismes de sécurité sociale...) représentent un montant de 637 k€ au BP 2020.

Les produits exceptionnels sont inscrits pour provision à hauteur de 15 k€ au BP 2020.

B-Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles sont prévisionnellement égales à 70,568 M€ au BP 2020 contre 70,527 M€ au BP 2019, soit une hausse limitée de +0,1% (+42 k€).

L'évolution des dépenses de gestion courante est évaluée à +1,0%, soit le rythme de l'inflation prévisionnelle retenu par le Gouvernement dans le PLF (Projet de Loi de Finances) pour 2020. Les charges financières, quant à elles, continuent de baisser (-12,2%) à hauteur de 540 k€ au BP 2020 contre 615 k€ au BP 2019.

1) La présentation des dépenses par nature

a) Les charges de personnel

Les dépenses de personnel (traitements et charges) sont prévisionnellement évaluées à 38,399 M€ au BP 2020 contre 37,893 M€ au BP, soit une variation de +1,3% (BP/BP) comprenant un effet budgétaire lié au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) de +0,7%. L'augmentation prévisionnelle de ces dépenses est ainsi égale à +506 k€ (BP/BP).

Comme les années précédentes, les crédits de personnel n'ont été inscrits que pour les emplois budgétaires pourvus au 15 octobre 2019 et en tenant compte du gel du point de l'indice des rémunérations de la Fonction Publique pour 2020 annoncé par le Gouvernement en juillet dernier.

Le cadrage budgétaire de la masse salariale 2020 (54,4% des dépenses de fonctionnement évaluées au BP) repose sur les éléments suivants :

* deux tours de scrutin correspondant aux élections municipales de mars 2020 pour un coût prévisionnel de 150 k€ (1 seul tour de scrutin au BP 2019) (+70 k€),

* une provision budgétaire au titre du GVT portée de 240 k€ au BP 2019 à 280 k€ au BP 2020 (+40 k€) dont 180 k€ pour les avancements d'échelons et 100 k€ pour les avancements de grades.

* les crédits en année pleine (traitements et charges) des créations de postes intervenues après le vote du BP 2019 (+160 k€) et des postes pourvus en cours d'année 2019 et vacants au 15 octobre 2018 (date de préparation du BP 2019) (+190 k€).

Comme les années précédentes, les crédits de personnel seront ajustés au plus près des besoins réels de l'exercice 2020 en DM1 de décembre 2020 afin de tenir compte des départs et des recrutements intervenus sur postes vacants en cours d'année 2020.

Enfin, compte-tenu de l'équilibre prévisionnel du projet de BP 2020, une provision de 50 k€ est inscrite au BP 2020 (100 k€ au BP 2019) afin de financer tout ou partie des mesures effectives du PPCR pour 2020.

b) Les autres dépenses de gestion courante

Ces dépenses représentent un total de 20,723 M€ au BP 2020 contre 20,657 M€ au BP 2019 (+0,3%) et se décomposent en :

1° Charges à caractère général	14,645 M€
Variation BP 2019/BP 2020	-0,2%

Ces charges sont en très légère baisse de -0,2% au BP 2020, soit -30 k€ en volume.

Les crédits « fournitures et petits équipements » des services municipaux ont été simplement reconduits au projet de BP 2020.

Les crédits affectés à la dotation par élève aux écoles communales (maternelles et élémentaires) seront revalorisés de +2% en 2020, soit un total de 276 k€ pour 2020.

Enfin, les crédits pour la restauration scolaire (denrées alimentaires) sont augmentés de +50 k€ et sont portés de 1,050 M€ au BP 2019 à 1,100 M€ au BP 2020 (+4,8%) afin de tenir compte du développement du bio dans la composition des repas scolaires et de la mise en place des repas végétariens depuis la rentrée de septembre 2019.

Comme les années précédentes, un complément de crédits pour l'acquisition des fournitures correspondant aux travaux en régie pour 2020 au titre des bâtiments communaux sera inscrit au BS 2020 pour 50 k€ (chapitre 92020.2 article 60628).

2° Charges de gestion courante.....	6,078 M€
Variation BP 2019/BP 2020	+1,7%

Cette hausse de BP/BP est directement liée à l'évolution du FCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales) versé par la commune à l'EPT ParisEstMarne&Bois dans le cadre des transferts de compétence opérés depuis le 1^{er} janvier 2017 : 425 k€ au BP 2020 soit un montant identique à celui réellement versé en 2019 mais qui a été ajusté au BS 2019 par rapport à la provision de 165 k€ inscrite au BP 2019 (+260 k€ BP/BP). **Hors impact du FCCT, ces charges de gestion courante baissent d'environ 150 k€.**

Elles comprennent principalement les dépenses suivantes :

* Subventions aux associations.....	3.163 k€
--	-----------------

* Contingent prévisionnel d'incendie	1.000 k€
* Participation communale pour les écoles privées	580 k€
* Assemblée locale (indemnités et cotisations élus)	466 k€
* Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) 2020	425 k€
* Subvention au CCAS	330 k€
<i>Dont subvention d'équilibre</i>	<i>300 k€</i>
<i>Dont reversement concessions funéraires (1/3) (Délibération 11/06/2001).....</i>	<i>30 k€</i>

Le FCCT 2020 devra également prendre en compte la revalorisation réglementaire de +0,9% calée sur celle des bases fiscales communales de taxe d'habitation (+4 K€). Le montant prévisionnel du FFCT (425 k€ au BP 2020 contre 165 k€ au BP 2019) sera éventuellement ajusté en DM de l'exercice 2020 en fonction des dépenses validées par la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

c) Les atténuations de produits

Ces dépenses sont égales à 10,800 M€ au BP 2020 contre 11,265 M€ au BP 2019 (-4,1%).

Elles intègrent, désormais, depuis 2017, le reversement conventionnel de TEOM au titre du transfert de cette compétence et des dépenses correspondantes (hors personnel communal mis à disposition) de la commune à l'EPT ParisEstMarne&Bois. Il s'agit de la dernière année de reversement de TEOM pour 2020 avant la mise en œuvre en 2021 de la TEOM Intercommunale.

Ces dépenses comprennent :

*** FNGIR 2020.....6.100 k€**
Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) a été institué dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale mise en œuvre en 2011 et qui a vu :

1° le transfert de la part départementale de taxe d'habitation aux communes et aux intercommunalités à fiscalité propre en fonction de la situation juridique existant au 1^{er} janvier 2011. Les communes isolées ont obtenu le transfert du taux départemental d'imposition de taxe d'habitation alors que ce taux était transféré aux EPCI à fiscalité propre pour les communes en situation d'intercommunalité.

2° le remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale (CET), impôt économique local qui concerne les entreprises industrielles et commerciales, les commerçants, les artisans et les professions libérales.

Ce fonds de garantie individuelle des ressources attribue une dotation annuelle aux communes « perdantes » ou effectue un prélèvement annuel sur les recettes fiscales pour les communes « gagnantes ». Il est donc alimenté par les communes et les EPCI « gagnants » à la réforme et réparti entre les collectivités « perdantes » pour compenser leurs pertes de recettes fiscales puisque le versement du FNGIR est classé parmi les recettes fiscales.

La ville a fait l'objet d'un prélèvement annuel sur ses recettes fiscales de 6,100 M€ en 2019. Ce montant de 6,100 M€ est reconduit pour 2020 (chapitre 933).

*** Reversement de TEOM 20204.000 k€**

Il s'agit d'un montant prévisionnel évalué à 4.000 k€ pour 2020 à hauteur du montant réellement versé en 2019 et qui fera l'objet d'une convention de reversement soumise pour approbation au Conseil Municipal.

*** FPIC 2020.....700 k€**

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) a été créé par l'article 58 de la loi de finances pour 2012 qui pose les modalités de son fonctionnement (prélèvement et répartition). Le fonctionnement du FPIC repose sur des collectivités contributrices (versements) et des collectivités bénéficiaires (versements).

Depuis le 1^{er} janvier 2016 et la création de la Métropole du Grand Paris (MGP), ce sont désormais les établissements publics territoriaux (EPT) qui constituent l'échelon de prélèvement ou de versement avec une répartition sur les communes membres.

Dans l'attente de connaître le montant définitif du prélèvement qui sera notifié pour 2020 à l'EPT ParisEstMarne&Bois en juin prochain pour être ensuite réparti financièrement entre les 13 communes membres de notre territoire, il est proposé d'inscrire à titre de précaution un montant de 700 k€ au BP 2020 à hauteur du montant ajusté au BS 2019.

d) Les charges financières

Elles sont prévisionnellement égales à 540 k€ au BP 2020 contre 615 k€ au BP 2019 (- 75 k€), soit une baisse de -12,2%.

Ce total comprend les intérêts financiers de la dette communale de l'exercice 2020 pour 500 k€, une provision de 20 k€ pour les intérêts liés à la mobilisation de la ligne de trésorerie en 2020 et les intérêts courus non échus (ICNE) de l'exercice 2020 pour 20 k€.

Au total, l'annuité prévisionnelle de la dette communale (capital et intérêts) de l'exercice 2020 est donc égale à 3,850 M€.

2) La présentation des dépenses par fonction budgétaire

a) Les mouvements réels

Le total de dépenses de fonctionnement en mouvements réels pour un total de 70,568 M€ au BP 2020 (y compris les charges de personnel affectées dans les chapitres fonctionnels) se décompose comme suit :

Administration générale (chapitre 920)..... 12,242 M€

Variation BP/BP +5,2%

Ce chapitre comprend, principalement, les dépenses d'administration générale, les bâtiments et ateliers, le garage municipal, les subventions aux associations (hors secteurs

spécifiques tels que l'enseignement, la culture, le sport, la jeunesse, et les interventions sociales inscrits dans les fonctions correspondantes), le service des relations publiques et les fêtes et cérémonies.

Sécurité et salubrité publiques (chapitre 921) 1,873 M€
 Variation BP/BP +3,5%

Ce chapitre regroupe les dépenses concernant principalement la police municipale, le contingent communal d'incendie versé pour la participation aux dépenses d'équipement et de fonctionnement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et le service municipal d'hygiène.

Faute d'information transmise à ce jour par la Préfecture de Police de Paris, le contingent communal d'incendie affecté au financement du budget de fonctionnement et d'investissement de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP) est évalué pour 2020 à hauteur du montant ajusté sur l'exercice 2019, soit 1 M€.

Enseignement et formation (chapitre 922) 11,664 M€
 Variation BP/BP +0,5%

Ce chapitre comprend l'ensemble des dépenses concernant les écoles communales (maternelles et élémentaires), la restauration scolaire, le sport scolaire et les classes de découvertes.

Les principales dépenses concernent :

- les écoles maternelles et élémentaires 6.111 k€
- la restauration scolaire 4.277 k€
- le sport scolaire 605 k€
- les classes de découvertes (26 classes en 2020)..... 495 k€

Culture (chapitre 923)..... 6,128 M€
 Variation BP/BP -1,5%

Ce poste regroupe toutes les structures municipales du secteur culturel, à savoir le Conservatoire municipal Henri Dutilleux, le Théâtre Claude Debussy, le NECC, la médiathèque André Malraux, le Musée d'histoire locale, le Moulin Brûlé et l'OMC.

Les principales dépenses concernent :

- la médiathèque André Malraux et les bibliothèques annexes..... 1.657 k€
- l'OMC..... 1.401 k€
- le conservatoire municipal Henri Dutilleux..... 1.254 k€
- les théâtres maisonais (Théâtre Claude Debussy et NECC)..... 1.095 k€

Sport et Jeunesse (chapitre 924) 8,803 M€
 Variation BP/BP +2,5%

Il s'agit de tous les équipements municipaux sportifs (gymnases, stades, tennis et centre aquatique Arthur Hévette), des centres de loisirs, des centres socio-culturels, des Maisons pour Tous, des centres de vacances et de l'ensemble des animations sportives organisées dans les différents quartiers de la ville.

Les principales dépenses concernent :

- les accueils de loisirs sans hébergement	3.549 k€
- les gymnases municipaux	1.603 k€
- le centre aquatique Arthur Hévette	1.560 k€
- les stades et les équipements sportifs extérieurs.....	783 k€
- les animations sportives de quartier.....	678 k€
- les subventions aux associations sportives.....	404 k€

Interventions sociales et santé (chapitre 925)	1,174 M€
Variation BP/BP	+3,1%

Ce chapitre intègre la subvention d'équilibre versée par la ville au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour 300 k€ en 2020 (330 k€ au total avec le reversement de 1/3 du produit annuel des concessions funéraires pour 30 k€), les actions de solidarité menées par la ville, du service d'accueil médical initial (SAMI) et le transport des élèves handicapés ainsi que les subventions attribuées aux associations à caractère social et humanitaire.

Hors CCAS, les subventions de fonctionnement attribuées aux autres associations à caractère social sont égales à 200 k€ au BP 2020.

Les moyens budgétaires attribués au CCAS (charges de personnel comprises) sont évalués à hauteur de 942 k€ pour 2020.

Famille (chapitre 926).....	8,008 M€
Variation BP/BP	-2,0%

Les actions rattachées à ce chapitre concernent toutes les structures du secteur de la petite enfance (crèches, haltes-garderies, Maison de l'Enfant), la ludothèque de la Maison de l'Enfant, le Relais Assistantes Maternelles et les services en faveur des personnes âgées, notamment le Service Municipal d'Aide à Domicile et le portage des repas en faveur des personnes âgées isolées ou à mobilité réduite.

Les dépenses principales concernent :

- les crèches et halte-garderies municipales	5.941 k€
- les services en faveur des personnes âgées	2.067 k€

Logement (chapitre 927).....	0,423 M€
Variation BP/BP	+0,8%

Il comprend les dépenses relatives à l'entretien courant du parc de logements privés de la ville (logements attenants aux groupes scolaires) pour 195 k€ et celles correspondant au personnel affecté au bureau municipal du logement pour 228 k€.

Aménagement et environnement (chapitre 928)..... 12,536 M€
 Variation BP/BP -4,2%

Ce chapitre englobe toutes les dépenses communales relatives au service de la collecte et du traitement des ordures ménagères, de l'éclairage public, de l'urbanisme, de la voirie communale, des espaces verts et des opérations d'aménagement urbain.

Les principales dépenses concernent :

- la collecte et le traitement des ordures ménagères4.465 k€
 - l'entretien de la voirie communale3.650 k€
 - l'entretien des espaces verts urbains3.117 k€
 - l'éclairage public760 k€

Action économique (chapitre 929) 0,370 M€
 Variation BP/BP -0,3%

Il s'agit essentiellement des subventions versées à la Mission Locale au titre du FLAJ (Fonds Local d'Aide aux Jeunes), au Bureau Information Jeunesse (OMC) et à l'association Accueil-Emploi pour 310 k€ en 2020.

Ce chapitre regroupe également les dépenses correspondant au fonctionnement courant des parkings souterrains (Alfort et Centre-ville) et des marchés alimentaires dont la gestion est confiée par DSP à la société SEMACO pour un total de 49 k€.

Opérations financières (chapitre 931) 0,547 M€
 Variation BP/BP -12,1%

Ces dépenses comprennent :

* les intérêts financiers prévisionnels de l'exercice 2020500 k€
 * les intérêts des lignes de trésorerie de l'exercice 202020 k€
 * les intérêts courus non échus (ICNE) de l'exercice 202020 k€
 * les frais et commissions bancaires divers 7 €

Impôts et taxes non affectées (chapitre 933)..... 6,800 M€
 Variation BP/BP -0,7%

Ces dépenses comprennent :

* le FNGIR 20206.100 k€
 * le FPIC 2020700 k€

b) Les mouvements d'ordre

Le montant de dépenses de fonctionnement en mouvements d'ordre pour un total de 5,776 M€ au BP 2020 se décompose comme suit :

Transferts entre sections (chapitre 934) 1,225 M€

Il s'agit de la dotation annuelle obligatoire de l'exercice 2020 pour les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles qui s'élève à 1,225 M€.

Virement à la section d'investissement (chapitre 939) 4,551 M€

Il s'agit du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour l'équilibre du BP 2020.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement reste une écriture prévisionnelle et n'est pas réalisé dans l'exercice.

III-LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A-Les recettes réelles d'investissement

Elles sont prévisionnellement égales à 6,235 M€ au BP 2020 à raison de :

- Recettes propres3.860 k€
- Emprunt globalisé (pour équilibre).....2.375 k€

1) Les recettes propres

Elles sont constituées de l'ensemble des différentes dotations et subventions perçues par la ville au titre de ses dépenses d'équipement à raison de :

- Dotations et fonds divers.....2.050 k€
- Subventions d'investissement1.810 k€
Soit un total de.....3.860 k€

Dotations et fonds divers

Les dotations attendues en 2020 sont égales à 2,050 M€.

Le produit attendu du FCTVA (chapitre 912) est arrêté à 1,650 M€ au BP 2020 sur la base des dépenses d'investissement éligibles (travaux et acquisitions) réalisées durant l'exercice 2018 (CA 2018).

Enfin, la recette prévisionnelle de taxe d'aménagement (chapitre 913) peut être évaluée à 400 k€ au BP 2020 compte-tenu des encaissements réels constatés sur l'exercice 2019. Cette recette pourra être ajustée en cours d'exercice budgétaire au BS ou en DM en fonction des encaissements constatés.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement attendues en 2020 sont égales à 1,810 M€ et comprennent :

* la subvention obtenue auprès de la Métropole du Grand Paris (MGP) au titre du FIM (Fonds d'Investissement Métropolitain) en novembre 2019 pour un total de 750 k€ dont 455 k€ pour la rénovation-extension de la maternelle Charles Péguy (chapitre 902) et 295 k€ pour la rénovation des courts de tennis couverts du parc la Fontaine (chapitre 904),

* la recette de taxe d'urbanisme PAE liée au PAE République-Carnot pour 960 k€ (chapitre 908),

* le produit des amendes de police (exercice 2019 versé en 2020) pour un montant prévisionnel de 100 k€ (chapitre 912).

2) Le produit des emprunts

Le produit de l'emprunt globalisé s'élève à 2,375 M€ au BP 2020 contre 3,370 M€ au BP 2019.

Cette limitation du produit d'emprunt globalisé au BP 2020 à un niveau inférieur à celui de l'amortissement en capital inscrit en dépense (3,350 M€) confortera la ville de Maisons-Alfort dans la poursuite de sa politique de désendettement (-55% en 15 ans en euros par habitant) puisque la dette communale est inférieure au 1^{er} janvier 2020 (26,1 M€) de 29 M€ au niveau atteint au 1^{er} janvier 2005 (55 M€).

Au 1^{er} janvier 2020, l'encours de dette communale par habitant est inférieur à 500 euros (environ 470 euros par habitant).

B-Les dépenses réelles d'investissement

Elles sont égales à 12,011 M€ au BP 2020 à raison de :

- Dépenses d'équipement (travaux et acquisitions)	8.661 k€
- Annuité en capital de la dette	3.350 k€

1) Les dépenses d'équipement

Elles s'élèvent à 8,661 M€ au BP 2020 contre 8,786 M€ au BP 2019.

Le report des restes à réaliser de l'exercice 2019 représente un montant complémentaire de 7,240 M€ dont 3,500 M€ de provision inscrite au BS 2019 (1 M€ pour les écoles communales, 1 M€ pour les équipements sportifs, 1 M€ pour la voirie communale et 500 k€ pour le développement durable). Les crédits budgétaires inscrits au BP 2020 seront d'ores et déjà complétés par l'affectation d'une partie de cette provision à hauteur de 2 M€ (1 M€

pour la rénovation-extension de la maternelle Charles Péguy et 1 M€ pour la voirie communale), soit un montant total de 10,5 M€ pour le BP 2020.

Comme en 2019, un effort particulier sera fait en 2020 sur le programme d'entretien renforcé de la voirie communale pour 1,925 M€ au projet de BP 2020.

Ce programme de voirie pour 2020 comprendra, notamment, la réfection du pavage du passage Imberdis (260 k€), la rénovation des dallages dégradés du quartier d'Alfort (250 k€), la réfection des trottoirs de la rue Condorcet (200 k€), de la rue Etienne Dolet (150 k€), du quai Fernand Saguet (150 k€) et de la rue de Vincennes (150 k€), la réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue Nordling (135 k€) et la rénovation du parvis devant le centre aquatique Arthur Hévette (150 k€).

Les crédits inscrits au BP 2020 seront complétés par la provision annuelle pour réfections diverses de voirie (100 k€) et les travaux de rénovation et de sécurisation des trottoirs de la rue Auguste Simon (80 k€).

Hors voirie, les principales opérations d'investissement proposées au projet de BP 2020 sont les suivantes :

- la rénovation-extension de la maternelle Charles Péguy comprenant la réfection de la cour d'école (enrobé clair) pour un coût prévisionnel de 1,200 M€ TTC financé par un report de 1 M€ de l'exercice 2019 complété par l'inscription de 200 k€ au BP 2020,
- la rénovation de la couverture des tennis couverts du parc la Fontaine pour 800 k€,
- la réfection de la cour de l'élémentaire Saint-Exupéry (enrobé clair) pour 250 k€,
- le remplacement des menuiseries extérieures de l'élémentaire des Planètes pour 200 k€,
- l'installation de locaux modulaires neufs pour les syndicats de fonctionnaires rue de Vincennes pour 190 k€,
- la poursuite des acquisitions foncières communales pour un 3^{ème} local commercial au Cours des Juillottes par préemption (170 k€) et pour un appartement au 85 avenue Leclerc (105 k€),
- la restructuration du club-house des tennis du 11 Novembre pour un complément de 150 k€,
- le programme annuel d'éclairage public comprenant 150 k€ pour la rénovation du réseau et 100 k€ au titre de la provision annuelle pour travaux consécutifs à accidents (mâts d'éclairage et feux tricolores),
- le programme annuel de plantation d'arbres et d'arbustes dans les espaces verts urbains pour 145 k€,

- la réfection des jardinières avenue de Gaulle devant le stade Cubizolles pour 130 k€,
- le remplacement du groupe froid au théâtre Claude Debussy pour 120 k€,
- les travaux de reprise d'ascenseur à l'Hôtel de Ville pour 100 k€,
- les matériels informatiques pour les services municipaux pour 100 k€,
- et une provision pour fin d'opération au gymnase des Juilliottes à hauteur de 100 k€.

Comme chaque année, le projet de budget d'investissement 2020 prévoira, également, les crédits nécessaires aux travaux d'entretien renforcé dans le domaine des écoles (élémentaires et maternelles) et du restaurant scolaire, des équipements culturels et des équipements sportifs et socio-culturels.

S'agissant des dépenses d'équipement, et en complément des opérations principales déjà citées plus haut, les projets inscrits au BP 2020 seront les suivants :

Dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie :

Les opérations prévues en 2020 concerneront :

Pour l'éclairage public et la voirie communale

- la poursuite du programme de mise aux normes PMR (malvoyants et non-voyants) des feux tricolores situés sur les voies communales,
- l'entretien renforcé des dallages dans les différents quartiers de la ville.
- l'acquisition du mobilier urbain (bancs, corbeilles et potelets anti-stationnement) et du matériel technique nécessaire à la régie voirie,
- le renouvellement des panneaux d'affichage municipal sur la voirie communale.

Pour les espaces verts urbains

- la plantation d'arbres dans la cour de l'élémentaire Charles Péguy,
- le programme annuel de rénovation du platelage en bois de la promenade Paul Cézanne en Bords de Marne,
- les travaux de maintien des berges de la Marne,
- le remplacement du gazon synthétique du parc de la Mairie,
- la réfection de clôture de la zone de stockage du parc la Fontaine,

- les travaux de réfection de l'arrosage automatique du solarium du centre aquatique,
- la réfection de trottoirs du parc du Vert de Maisons,
- la poursuite du fleurissement dans la ville et des plantations de prairies fleuries et de massifs dans toute la ville,
- le réaménagement des abords et de la voirie devant l'école Sainte-Thérèse,
- la réfection d'étanchéité du bassin de la fontaine du parc de l'Alsacienne,
- le remplacement des lisses avenue de la Liberté devant l'école Charles Péguy,
- les travaux de mise en sécurité et de reprise des sols souples des aires de jeux des squares municipaux et d'entretien renforcé des gazons synthétiques des différents équipements concernés,
- l'acquisition du mobilier urbain (bancs, corbeilles et jardinières) et du matériel technique nécessaire à la régie espaces verts.

Dans le domaine de l'enfance et de la famille :

Les opérations prévues en 2020 concerneront :

Pour les écoles maternelles

- la pose de stores bannes devant le réfectoire et le traitement des infiltrations avec remise en peinture du préau à la maternelle Condorcet,
- la pose de stores pare-soleil dans les classes à la maternelle Jules Ferry,
- le remplacement de bandes de rive de toiture à la maternelle George Sand,
- la réfection de l'étanchéité en toiture-terrasse à la maternelle Jules Ferry,
- la pose de stores pare-soleil dans les classes et l'isolement coupe-feu des réserves en sous-sol à la maternelle Parmentier,
- la pose de stores pare-soleil avec rénovation de la verrière, le traitement des infiltrations avec rénovation de sol du réfectoire, la réfection du soubassement de façade sur cour et la révision des stores occultants et de la verrière à la maternelle Raspail,
- les crédits nécessaires à l'acquisition du mobilier scolaire (classes et réfectoires) et des appareils électroménagers (lave-vaisselle et armoires de maintien en température) des offices des écoles maternelles.

Pour les écoles élémentaires

- la remise en peinture du réfectoire de l'élémentaire Charles Péguy,
- la remise en peinture des sols et le remplacement des portes d'issues de secours à l'élémentaire Condorcet,
- la pose de stores pare-soleil en façade en complément du remplacement des menuiseries extérieures et les travaux d'amélioration de l'ouverture des fenêtres (extension centre de loisirs) à l'élémentaire des Planètes,
- les travaux d'amélioration du chauffage (1^{er} étage) à l'élémentaire Jules Ferry,
- la pose de rideaux dans les classes du 1^{er} et du 2^{ème} étages à l'élémentaire Parmentier A,
- la pose de faux-plafond sous auvents dans la cour et la reprise de briques en façades à l'élémentaire Raspail,
- la création d'un abri à vélos à l'élémentaire Saint-Exupéry,
- les crédits nécessaires à l'acquisition du mobilier scolaire (classes et réfectoires) et des appareils électroménagers (lave-vaisselles et armoires de maintien en température) des offices pour l'ensemble des écoles élémentaires.

Pour le restaurant scolaire

- l'acquisition des matériels de cuisine nécessaires à la préparation quotidienne des 4.500 repas cuisinés par le restaurant scolaire.

Pour les centres de loisirs

- l'acquisition des mobiliers et des matériels pédagogiques pour l'animation des centres de loisirs maternels et élémentaires.

Pour les crèches et haltes-garderies municipales

- la mise aux normes de la sécurité incendie et la pose de détection anti-intrusion sur terrasse à la crèche Charles Perrault,
- la mise aux normes de la sécurité incendie à la crèche la Ruche,
- l'acquisition des mobiliers et des matériels nécessaires au bon fonctionnement quotidien et à l'accueil des très jeunes enfants dans les 9 crèches et haltes-garderies municipales.

Dans le domaine de la culture :

Les opérations prévues en 2020 concerneront :

Pour les équipements culturels

- la poursuite du renouvellement des supports de communication (panneaux lumineux) pour le théâtre Claude Debussy,
- la mise aux normes de la sécurité incendie et une provision pour travaux d'entretien renforcé au NECC,
- l'acquisition des matériels scéniques nécessaires à la programmation annuelle des spectacles dans les deux théâtres maisonnis (Théâtre Claude Debussy et NECC),
- la rénovation du sol de la section jeunesse et la mise aux normes de la sécurité incendie à la médiathèque André Malraux.

Pour les équipements de quartiers

- les travaux complémentaires d'accessibilité PMR et le traitement de fuite et rénovation de sol au CSC les Planètes,
- les travaux complémentaires d'accessibilité PMR à l'espace multimédia Dufourmantelle,
- le ravalement du bâtiment annexe et une étude pour travaux ultérieurs à la MPT d'Alfort,
- l'aménagement d'une cuisine collective et les travaux complémentaires d'accessibilité PMR à la MPT Pompidou,
- l'acquisition des matériels et des équipements nécessaires au bon fonctionnement quotidien des équipements de quartiers (Centres socio-culturels, Maisons pour Tous, Espace multimédia).

Dans le domaine du sport :

Les opérations prévues en 2020 concerneront également :

Pour les gymnases municipaux

En complément de l'inauguration du nouveau gymnase des Juilliottes, le projet de BP 2020 comportera :

- la remise en peinture des soubassements extérieurs et la mise aux normes de la sécurité incendie au gymnase Charles Péguy,
- la rénovation des escaliers d'accès au gymnase Parmentier,
- la remise en peinture avec réfection de sol (salle attenante au judo), les travaux d'aménagement (salle de musculation et bureau des associations) et la construction d'un sauna au gymnase Pompidou,

- la rénovation de peinture et des sols du sous-sol suite à infiltrations au gymnase Saint-Exupéry,
- les travaux d'amélioration pour l'accessibilité PMR (modernisation des douches), la restructuration de l'infirmierie et le remplacement de l'armoire électrique au Palais des Sports,
- les matériels sportifs et techniques nécessaires au bon entretien et à la pratique du sport au Palais des Sports et dans les gymnases municipaux.

Pour les stades municipaux et équipements extérieurs

- la création d'une allée reliant le club-house et le traitement hygrométrique de la bulle de tennis aux tennis du 11 Novembre,
- les travaux de remontage des bulles de tennis et la réfection des terrains de tennis en terre battue aux tennis Cubizolles,
- la mise en place de télésurveillance des vestiaires aux tennis du parc la Fontaine,
- les matériels sportifs et techniques nécessaires au bon entretien des stades municipaux.

Pour le centre aquatique Arthur Hévette

- les travaux de maintenance préventive des installations au centre aquatique Arthur Hévette.

Dans le domaine des bâtiments communaux :

Les opérations prévues en 2020 concerneront également :

- les travaux de mise aux normes des installations électriques (2^{ème} tranche), la réorganisation des bureaux du service des Affaires Générales et la provision annuelle pour travaux dans les bureaux à l'hôtel de ville,
- les travaux de mise aux normes de sécurité incendie, les prescriptions réglementaires d'hygiène et de sécurité et le remplacement des extincteurs pour l'ensemble des bâtiments communaux,
- le remplacement des fenêtres et des stores électriques (2^{ème} tranche) à la Maison du Combattant,
- les travaux complémentaires d'accessibilité PMR au Mille Club,
- la réfection des sanitaires endommagés suite à infiltrations à l'unité locale de Maisons-Alfort de la Croix-Rouge située avenue de Verdun

- les travaux sur concessions funéraires au cimetière communal,

Ces crédits seront complétés par les dotations annuelles permettant de renouveler les équipements matériels, le parc automobile communal et les moyens informatiques (matériels et logiciels) affectés aux services municipaux.

Enfin, les services techniques réaliseront, comme tous les ans, un important programme de travaux en régie dans l'ensemble des équipements et bâtiments communaux. Comme les années précédentes, les travaux en régie concerneront, essentiellement, pour la voirie, l'entretien des trottoirs et des tapis de chaussée ainsi que la sécurisation des passages piétons et, pour les espaces verts, la création et la rénovation des massifs fleuris de l'ensemble des espaces verts de la ville.

Pour mémoire, il convient de rappeler que l'ensemble des travaux réalisés en régie par les services techniques (bâtiments, espaces verts et voirie) représente, en moyenne annuelle, depuis 5 ans, environ 1 M€ de travaux réalisés dans les différents équipements communaux.

2) L'amortissement en capital de la dette

Compte-tenu de la structuration de la dette communale, **l'amortissement en capital de la dette baisse de -560 k€ à 3,350 Me au BP 2020 contre 3,910 M€ au BP 2019 (-14,3%),** soit une annuité prévisionnelle égale à 3,850 M€ (intérêts financiers prévisionnels de l'exercice 2020 compris pour 500 k€) au BP 2020.

Au 1^{er} janvier 2020, l'encours de dette communale était égal à 26,134 M€ (environ 470 €/habitant), soit une baisse de -13,0% par rapport au 1^{er} janvier 2019 (-3,9 M€).

IV-L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2020

1) Le niveau d'autofinancement

Au BP 2020, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 76,344 M€ et les dépenses réelles à 70,568 M€.

L'épargne brute (ou autofinancement brut) correspondant à l'excédent de recettes sur les dépenses (recettes réelles minorées des dépenses réelles) de la section de fonctionnement s'élève ainsi à 5,776 M€ au BP 2020 contre 5,676 M€ au BP 2019, soit une hausse de +1,8% (+100 k€).

Pour une appréciation relative de l'épargne brute, le taux d'épargne brute doit s'analyser en divisant l'épargne brute obtenue par le total des recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur exprimé en pourcentage indique la part des ressources courantes qui n'est pas mobilisé par la couverture des charges courantes et qui est donc affecté au remboursement de l'encours de la dette.

Pour 2020, le taux d'épargne brute est égal à 7,6% des recettes de fonctionnement au BP 2020 (7,4% au BP 2019). Cependant, c'est surtout le taux d'épargne brute réel en fin d'exercice au CA qui est le plus significatif puisque l'excédent de l'exercice N-1 est repris en recette nouvelle seulement au BS de l'exercice ce qui sera encore le cas pour l'exercice 2020. Le taux d'épargne brute était égal à 25,4% au CA 2018.

2) Les conditions de l'équilibre budgétaire réel

Avec un niveau de 5,776 M€, l'autofinancement brut représente 67% des dépenses d'équipement inscrites au BP 2020 (dépenses d'investissement hors amortissement en capital de la dette), soit un niveau sensiblement égal à celui du BP 2017 comme du BP 2018.

Ce montant de 5,776 M€ permet donc de couvrir la dotation annuelle aux amortissements et provisions de l'exercice 2020 pour un montant de 1,225 M€ et d'inscrire le complément en virement prévisionnel de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 4,551 M€.

L'équilibre réel du budget communal doit également s'apprécier au regard du niveau des ressources propres qui doit être suffisant pour couvrir le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital à payer au cours de l'exercice (3,350 M€).

Ces ressources propres constituées de l'autofinancement brut (5,776 M€) auquel s'additionnent les ressources définitives de la section d'investissement pour 2,050 M€ (recettes d'investissement hors subventions et emprunts) s'élèvent à 7,826 M€, soit un niveau largement supérieur, et donc suffisant, pour couvrir le remboursement en capital de la dette à hauteur de 3,350 M€.

3) Le besoin de financement de la section d'investissement

Les recettes inscrites en section d'investissement s'élèvent à 3,860 M€ à raison de 2,050 M€ pour les dotations et fonds d'investissement et de 1,810 M€ pour les subventions d'investissement.

Compte-tenu du volume de dépenses d'investissement égal à 12,011 M€ et d'un autofinancement arrêté à 5,776 M€, le besoin de financement complémentaire de la section d'investissement financé par le recours à l'emprunt globalisé pour équilibre est égal à 2,375 M€ au BP 2020, soit un montant inférieur à celui inscrit au BP 2019 (3,370 M€).

4) La capacité de désendettement

Ce ratio prudentiel qui doit être calculé au niveau du CA (et non du BP prévisionnel de l'exercice) est égal à 1,4 années pour Maisons-Alfort au 31 décembre 2018 (compte administratif de l'exercice 2018 approuvé par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2019).

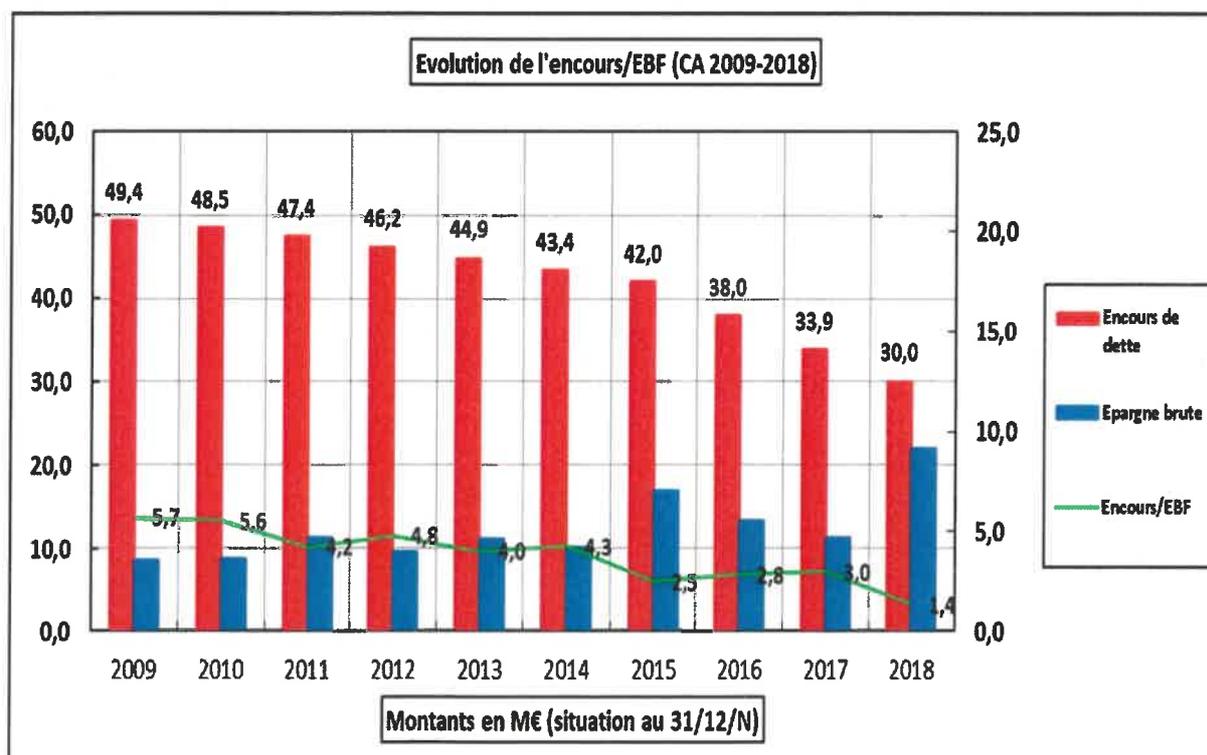
La capacité de désendettement, exprimée en nombre d'années, est le montant annuel de la dette rapporté à la capacité d'autofinancement brut de l'année (l'autofinancement brut étant l'excédent des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement de la collectivité).

La capacité de désendettement indique ainsi le nombre d'années dont aurait besoin théoriquement la collectivité pour rembourser sa dette si elle y affectait toute sa capacité d'autofinancement brut annuel. La capacité de désendettement est obtenue en divisant l'encours de dette communal par l'épargne brute (ou autofinancement brut) exprimée en nombre d'années.

Une capacité de désendettement inférieure à 5 années est un signe d'endettement faible. Une capacité de désendettement supérieure à 5 années et inférieure à 10 années est un signe d'endettement moyen. Une capacité de désendettement supérieure à 10 années et inférieure à 15 années est un signe d'endettement fort avec un seuil d'alerte au-delà de 12 années. Au dessus de 15 années, ce ratio indique une situation financière très difficile.

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (article 29-I de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018) fixe désormais un plafond national de 12 années pour les communes et les EPCI.

La mise en perspective de ce ratio prudentiel depuis 2008 indique clairement que la capacité de désendettement de la ville s'est améliorée sur une période de 10 ans en passant de 5,7 années au 31/12/2009 à 1,4 années au 31/12/2018 comme le montre le graphique suivant :



**V-SYNTÈSE DES PROPOSITIONS
BUDGÉTAIRES 2020**

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2020
1-PRÉSENTATION PAR NATURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	BP 2020	Écart	Variation
1) RECETTES RÉELLES	76 202 300 €	76 344 000 €	+141 700 €	+0,2%
Impôts et taxes (R73)	58 163 000 €	58 978 000 €	+815 000 €	+1,4%
Dotations et participations (R74)	11 801 300 €	11 205 000 €	-596 300 €	-5,1%
Produits des services et du domaine (R70)	5 558 500 €	5 509 000 €	-49 500 €	-0,9%
Autres produits de gestion courante (R75)	519 500 €	487 000 €	-32 500 €	-6,3%
Atténuation de charges (R013)	150 000 €	150 000 €	+0 €	+0,0%
Produits exceptionnels (R77)	10 000 €	15 000 €	+5 000 €	+50,0%
<i>Recettes d'ordre (ROF)</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>+0 €</i>	<i>***</i>
2) RECETTES TOTALES	76 202 300 €	76 344 000 €	+141 700 €	+0,2%
3) DÉPENSES RÉELLES	70 526 500 €	70 568 100 €	+41 600 €	+0,1%
Dépenses de gestion courante	58 549 500 €	59 122 000 €	+572 500 €	+1,0%
Charges de personnel (D012)	37 892 710 €	38 398 700 €	+505 990 €	+1,3%
Charges à caractère général (D011)	14 682 050 €	14 645 400 €	-36 650 €	-0,2%
Charges de gestion courante (D65)	5 974 740 €	6 077 900 €	+103 160 €	+1,7%
Atténuation de produits (D014)	11 265 000 €	10 800 000 €	-465 000 €	-4,1%
Charges financières (D66)	615 000 €	540 000 €	-75 000 €	-12,2%
Charges exceptionnelles (D67)	97 000 €	106 100 €	+9 100 €	+9,4%
<i>Dépenses d'ordre (DOF)</i>	<i>5 675 800 €</i>	<i>5 775 900 €</i>	<i>+100 100 €</i>	<i>***</i>
<i>Dotation aux amortissements et provisions (D68)</i>	<i>1 200 000 €</i>	<i>1 225 000 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
<i>Virement à la section d'investissement (023)</i>	<i>4 475 800 €</i>	<i>4 550 900 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
4) DÉPENSES TOTALES	76 202 300 €	76 344 000 €	+141 700 €	+0,2%
TOTAL DE LA SECTION	76 202 300 €	76 344 000 €	***	***

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2020
2-PRÉSENTATION PAR NATURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2019	BP 2020	Écart	Variation
1) RECETTES RÉELLES	7 020 000 €	6 235 000 €	-785 000 €	-11,2%
Recettes propres	3 650 000 €	3 860 000 €	+210 000 €	+5,8%
Dotations et fonds divers (R10)	2 700 000 €	2 050 000 €	-650 000 €	-24,1%
Subventions d'investissement (R13)	950 000 €	1 810 000 €	+860 000 €	***
Cessions d'immobilisations (R95)	0 €	0 €	+0 €	***
Emprunts et dettes assimilées (R16)	3 370 000 €	2 375 000 €	-995 000 €	-29,5%
Portage Acquisitions foncière (R16)	0 €	0 €	***	***
Refinancement de dette (R166)	0 €	0 €	***	***
<i>Recettes d'ordre (ROI=DOF)</i>	<i>5 675 800 €</i>	<i>5 775 900 €</i>	<i>+100 100 €</i>	<i>***</i>
<i>Amortissement des immobilisations (R28)</i>	<i>1 200 000 €</i>	<i>1 225 000 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
<i>Virement de la section de fonctionnement (O21)</i>	<i>4 475 800 €</i>	<i>4 550 900 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
2) RECETTES TOTALES	12 695 800 €	12 010 900 €	-684 900 €	-5,4%
3) DÉPENSES RÉELLES	12 695 800 €	12 010 900 €	-684 900 €	-5,4%
Dépenses d'équipement	8 785 800 €	8 660 900 €	-124 900 €	-1,4%
Immobilisations incorporelles (D20)	80 100 €	105 000 €	+24 900 €	+31,1%
Immobilisations corporelles (D21)	7 426 400 €	7 305 900 €	-120 500 €	-1,6%
Immobilisations en cours (D23)	1 279 300 €	1 250 000 €	-29 300 €	-2,3%
Subventions d'équipement versées (D204)	0 €	0 €	+0 €	***
Autres dépenses d'investissement (D10+D27)	0 €	0 €	+0 €	***
Capital de la dette (D16)	3 910 000 €	3 350 000 €	-560 000 €	-14,3%
Refinancement de dette (D166)	0 €	0 €	***	***
<i>Dépenses d'ordre (DOI=ROF)</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
4) DÉPENSES TOTALES	12 695 800 €	12 010 900 €	-684 900 €	-5,4%
TOTAL DE LA SECTION	12 695 800 €	12 010 900 €	***	***

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2020
3-PRÉSENTATION PAR FONCTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS RÉELS	70 568 100 €	76 344 000 €
920-Services généraux	12 242 469 €	505 500 €
921-Sécurité et salubrité publique	1 872 900 €	180 000 €
922-Enseignement - Formation	11 663 600 €	1 929 000 €
923-Culture	6 128 155 €	327 500 €
924-Sports et Jeunesse	8 802 682 €	1 798 000 €
925-Interventions sociales et santé	1 173 994 €	90 000 €
926-Famille	8 008 200 €	4 192 000 €
927-Logement	422 900 €	200 000 €
928-Aménagement et services urbains-Environnement	12 536 100 €	5 255 000 €
929-Action économique	370 100 €	52 000 €
931-Opérations financières	547 000 €	0 €
932-Dotations et participations non affectées	0 €	7 570 000 €
933-Impôts et taxes non affectées	6 800 000 €	54 245 000 €
MOUVEMENTS D'ORDRE	5 775 900 €	0 €
<i>934-Transferts entre sections</i>	<i>1 225 000 €</i>	<i>0 €</i>
<i>939-Virement à la section d'investissement</i>	<i>4 550 900 €</i>	<i>0 €</i>
TOTAL DE LA SECTION	76 344 000 €	76 344 000 €

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2020
4-PRÉSENTATION PAR FONCTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS RÉELS	12 010 900 €	6 235 000 €
900-Services généraux	1 251 600 €	0 €
901-Sécurité et salubrité publique	0 €	0 €
902-Enseignement - Formation	1 536 000 €	455 000 €
903-Culture	290 500 €	0 €
904-Sports et Jeunesse	1 841 000 €	295 000 €
905-Interventions sociales et santé	0 €	0 €
906-Famille	79 200 €	0 €
907-Logement	34 000 €	0 €
908-Aménagement et services urbains-Environnement	3 583 600 €	960 000 €
909-Action économique	45 000 €	0 €
911-Dettes et autres opérations financières	3 350 000 €	2 375 000 €
912-Dotations et participations non affectées	0 €	1 750 000 €
913-Taxes non affectées	0 €	400 000 €
95-Produits des cessions d'immobilisations	0 €	0 €
MOUVEMENTS D'ORDRE	0 €	5 775 900 €
<i>914-Transferts entre sections</i>	<i>0 €</i>	<i>1 225 000 €</i>
<i>919-Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0 €</i>	<i>4 550 900 €</i>
TOTAL DE LA SECTION	12 010 900 €	12 010 900 €

PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020
5-DÉTAIL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PROPOSÉES

Objet	Projet de BP 2020
Chapitre 900-Services généraux des administrations publiques locales	1 251 600 €
020.1-Hôtel de ville	243 100 €
2315-Installations générales	226 600 €
Hôtel de Ville :	226 600 €
Travaux ascenseur Hôtel de Ville	100 000 €
Mises aux normes des installations électriques (2e tranche)	50 000 €
Réorganisation de bureau (Responsable Affaires Générales)	50 000 €
Provision annuelle pour travaux dans les bureaux	12 500 €
Remplacement des radiateurs de l'escalier d'honneur (RdC)	7 500 €
Changement des grilles de radiateurs	5 000 €
Révision des stores (salle du Conseil Municipal)	1 600 €
2184-Mobiliers	15 000 €
Mobiliers administratifs (services municipaux)	15 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	1 500 €
Acquisition de 3 chariots de ménage	1 500 €
020.2-Bâtiments et ateliers	226 500 €
2135-Installations générales	166 000 €
Bâtiments administratifs :	116 000 €
Mises aux normes sécurité incendie	80 000 €
Mise en œuvre prescriptions réglementaires (hygiène et sécurité)	30 000 €
Provision pour mise en conformité des ascenseurs (bâtiments municipaux)	6 000 €
Serre Vert de Maisons :	40 000 €
Remplacement des panneaux rayonnants (aérothermes)	30 000 €
Réfection du sol de la serre	10 000 €
Relations Publiques :	10 000 €
Signalétique des bâtiments communaux	10 000 €
21568-Matériel et outillage d'incendie	17 000 €
Remplacement des extincteurs (tous bâtiments)	17 000 €
2158-Matériel et outillage technique	6 000 €
Renouvellement de l'outillage	6 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	37 500 €
Matériel fêtes et cérémonies (bâtiments administratifs)	15 000 €
Matériel d'hygiène (bâtiments administratifs)	10 000 €
Matériel office et ménage (bâtiments administratifs)	10 000 €
Remplacement échafaudage mobile (régie peinture)	2 500 €
020.3-Garage municipal	177 000 €
2135-Installations générales	6 000 €
Entretien renforcé des portes sectionnelles	6 000 €
2182-Matériel de transport :	141 000 €
Service Espaces Verts :	53 000 €
1 utilitaire benne en remplacement (n°10)	32 000 €
1 utilitaire benne petit format en remplacement (n°47)	21 000 €
Service Voirie :	45 000 €

Objet	Projet de BP 2020
1 minipelle en remplacement (2002)	45 000 €
Restaurant scolaire :	43 000 €
1 camion frigorifique en remplacement (n°41)	43 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	30 000 €
Pièces mécaniques de rechange	30 000 €
020.5-Autres bâtiments	250 000 €
2135-Installations générales	250 000 €
Locaux Syndicaux :	190 000 €
Locaux modulaires neufs CGT+SUD	190 000 €
Maison du Combattant :	16 000 €
Remplacement des fenêtres et des stores électriques (2e tranche)	16 000 €
Mille Club :	30 000 €
Travaux complémentaires d'accessibilité PMR	30 000 €
Local Croix Rouge :	14 000 €
Réfection des sanitaires endommagés (infiltrations)	10 000 €
Travaux de réfection (étanchéité)	4 000 €
020.6-Informatique communale	335 000 €
2051-Concessions et droits similaires	105 000 €
Mise à jour de logiciels (services municipaux)	50 000 €
Changement badgeuse (bâtiments administratifs)	40 000 €
Ecoles numériques élémentaires (valise numérique Cloud Sqool)	15 000 €
21533-Réseaux câblés	100 000 €
Travaux de câblage (bâtiments administratifs)(1/2)	50 000 €
Travaux de câblage (5 écoles élémentaires)(1/2)	50 000 €
2183-Matériel de bureau et informatique	130 000 €
Matériels informatiques (services municipaux)	100 000 €
Parc Réseau	20 000 €
Parc Mobiles	10 000 €
026-Cimetière communal	20 000 €
2135-Installations générales	20 000 €
Travaux sur concessions funéraires (AFGE)	20 000 €
Chapitre 901-Sécurité et salubrité publique	0 €
Chapitre 902-Enseignement et formation	1 536 000 €
211-Écoles maternelles	564 600 €
2135-Installations générales	302 000 €
Ecoles maternelles :	35 000 €
Remplacement de vitrages	10 000 €
Provision pour travaux dans les cours	10 000 €
Remplacement des rideaux usagés	10 000 €
Remplacement et installation horloges	3 000 €
Panneaux d'information chantiers	2 000 €
Maternelle Charles Péguy :	10 000 €
Mises aux normes sécurité incendie	10 000 €
Maternelle Condorcet :	44 000 €

Objet	Projet de BP 2020
Pose de stores bannes devant réfectoire	16 000 €
Traitement des infiltrations et remise en peinture du préau	13 000 €
Traitement des infiltrations et remise en peinture du préau (classe 5)	8 000 €
Pose de toile filtrante sur verrière (réfectoire)	7 000 €
Maternelle George Sand :	15 000 €
Remplacement des bandes de rives (toiture)	15 000 €
Maternelle Herriot :	5 000 €
Réfection du portail et portillon (affaissement)	4 000 €
Mises aux normes sécurité incendie	1 000 €
Maternelle Jules Ferry :	15 000 €
Réfection de l'étanchéité de toiture terrasse (logements)	15 000 €
Maternelle Parmentier :	54 000 €
Pose de stores pare-soleil (classes)	28 000 €
Isolément coupe-feu des réserves (sous/sols)	10 000 €
Pose de lisses verticales et garde-corps (escalier)	6 000 €
Création d'un enclos pour poubelles	5 000 €
Réfection du mur sas de livraison et pose de plinthes	5 000 €
Maternelle Pompidou :	5 000 €
Remplacement porte d'entrée (côté élémentaire)	5 000 €
Maternelle Raspail :	119 000 €
Pose de stores pare-soleil et rénovation de la verrière	60 000 €
Traitement des infiltrations et rénovation de sol (réfectoire)	24 000 €
Réfection du soubassement de façade sur cour	10 000 €
Révision des stores occultants et verrière (réfectoire)	10 000 €
Remplacement de la gouttière en zinc (côté cour maternelle)	8 000 €
Remplacement de 2 portes d'office (réfectoire)	7 000 €
21532-Réseaux d'assainissement	20 000 €
Provision travaux d'assainissement (maternelles)	20 000 €
2184-Mobiliers	15 000 €
Mobilier scolaire pour les maternelles (classes et réfectoires)	15 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	27 600 €
Acquisition d'une autolaveuse (Paul Bert)	5 500 €
Ventilateurs (maternelles)	5 000 €
Appareils électroménagers des offices (maternelles)	4 500 €
Acquisition d'un coupe-pain électrique (Jules Ferry)	2 800 €
Fourniture de poubelles de tri (offices maternelles)	2 000 €
Remplacement d'une armoire froide (Herriot)	2 000 €
Remplacement d'une armoire froide (Parmentier)	2 000 €
Remplacement d'une armoire froide (Saint-Exupéry)	2 000 €
Fontaine à eau (réfectoire)(Pompidou)	1 800 €
2313-Constructions	200 000 €
Maternelle Charles Péguy :	200 000 €
Rénovation-extension de la maternelle Péguy (FIM 2019)(Provision 1 M€ 2019)	200 000 €
212-Écoles élémentaires	924 400 €
2135-Installations générales	857 700 €
Ecoles communales :	50 000 €
Travaux de maintenance des chaufferies gaz (P3)	50 000 €
Ecoles élémentaires :	35 000 €

Objet	Projet de BP 2020
Remplacement des vitrages	10 000 €
Remplacement des rideaux usagés	10 000 €
Provision pour travaux dans les cours	10 000 €
Remplacement et installation horloges	3 000 €
Panneaux d'information chantiers	2 000 €
Elémentaire Charles Péguy :	24 000 €
Remise en peinture du réfectoire	15 000 €
Remplacement de rideaux opaques (2 classes)	3 000 €
Pose de protection sur portes et sas (office)	3 000 €
Réfection du mur au-dessus de la hotte	3 000 €
Elémentaire Condorcet :	42 000 €
Rénovation de peinture et sols (infiltrations)	22 000 €
Remplacement des portes d'issues de secours	20 000 €
Elémentaire des Planètes :	290 000 €
Remplacement des menuiseries extérieures (*)	200 000 €
Pose de stores (façade sud)	80 000 €
Amélioration de l'ouverture des fenêtres (extension centre de loisirs)	10 000 €
Elémentaire Jules Ferry :	24 000 €
Amélioration du chauffage (1er étage)	20 000 €
Remise en peinture cage d'escalier (infiltrations)	2 500 €
Remplacement de la structure d'un jeu	1 500 €
Elémentaire Parmentier A :	80 000 €
Pose de rideaux classes (1er et 2ème étage)	80 000 €
Elémentaire Pasteur :	7 000 €
Remplacement de moteurs d'extraction (3)	7 000 €
Elémentaire Raspail :	33 700 €
Pose de faux-plafond sous auvents (cour)	15 000 €
Reprise des briques en façades	10 000 €
Isolation phonique de la nouvelle classe	7 000 €
Réfection des relevés sur terrasses	1 700 €
Elémentaire Saint-Exupéry :	272 000 €
Réfection de la cour d'école (enrobé blanc)	250 000 €
Création d'un abri à vélos	12 000 €
Amélioration VMC office	6 000 €
Remise en peinture des murs et plafond (office et réfectoire)	4 000 €
21532-Réseaux d'assainissement	20 000 €
Provision travaux d'assainissement (élémentaires)	20 000 €
2184-Mobiliers	25 000 €
Mobilier scolaire pour les élémentaires (classes et réfectoires)	25 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	21 700 €
Ventilateurs (élémentaires)	5 000 €
Appareils électroménagers des offices (élémentaires)	4 500 €
Acquisition d'une armoire chaude supplémentaire (Saint-Exupéry)	4 200 €
Rénovation du système de grilles de protection de la hotte (Victor Hugo)	4 000 €
Remplacement d'une armoire froide (Saint-Exupéry)	2 000 €
Fourniture de poubelles de tri (offices)	2 000 €
24-Formation continue	1 000 €
2184-Mobiliers	1 000 €

Objet	Projet de BP 2020
Mobiliers divers (élémentaire Charles Péguy)	1 000 €
251-Restauration scolaire	39 000 €
2135-Installations générales	9 000 €
Pose d'une clôture (stade Delaune/logement gardien)	5 000 €
Isolation thermique du plafond (zone de décontamination)	3 000 €
Création d'un appenti au-dessus des groupes frigorifiques	1 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	30 000 €
Equipements de cuisine	30 000 €
253-Sport scolaire	7 000 €
2184- Mobiliers	2 000 €
Mobiliers divers	2 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	5 000 €
Matériel sportif	5 000 €
Chapitre 903-Culture	290 500 €
311-0-Conservatoire municipal Henri Dutilleux	5 000 €
2184-Mobiliers	3 000 €
Mobiliers divers	3 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	2 000 €
Instruments de musique	2 000 €
313.1-Théâtre Claude Debussy	175 000 €
2135-Installations générales	25 000 €
Poursuite renouvellement des panneaux lumineux (théâtres)	25 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	150 000 €
Remplacement du groupe froid (fortes chaleurs)	120 000 €
Matériel scénique	30 000 €
313.2-Nouvel Espace Culturel de Charentonneau (NECC)	50 000 €
2135-Installations générales	20 000 €
NECC :	20 000 €
Mises aux normes sécurité incendie	10 000 €
Provision pour travaux d'entretien renforcé	10 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	30 000 €
NECC :	30 000 €
Matériel scénique	30 000 €
321.0-Médiathèque André Malraux et bibliothèques annexes	50 500 €
2135-Installations générales	31 000 €
Médiathèque André Malraux :	31 000 €
Rénovation du sol (section jeunesse)	21 000 €
Mises aux normes sécurité incendie	10 000 €
2184-Mobiliers	19 500 €
Médiathèque André Malraux :	17 500 €
Meubles de rangement (sections adultes et jeunesse)	17 000 €
Tapis heure du conte (extérieur)	500 €
Bibliothèque René Coty :	2 000 €

Objet	Projet de BP 2020
Chaises	1 000 €
Tables rabattables	500 €
Fauteuils de bureau	500 €
324-Eglise Saint-Rémi	5 000 €
2135-Installations générales	5 000 €
Révision de la couverture en tuiles	5 000 €
33.0-Moulin Brûlé	5 000 €
2135-Installations générales	5 000 €
Remplacement de batteries (source centrale électrique)	5 000 €
Chapitre 904-Sport et jeunesse	1 841 000 €
41%-Sport	1 587 000 €
411-Gymnases	431 000 €
2135-Installations générales	311 000 €
Bureau des Sports :	30 000 €
Rénovation RdC	30 000 €
Gymnase Charles Péguy :	35 000 €
Remise en peinture des soubassements extérieurs (aménagement artistique)	16 000 €
Mises aux normes sécurité incendie	10 000 €
Pose de filets pare-ballons (petite toiture)	5 000 €
Reprise de l'étanchéité du local technique	4 000 €
Gymnase Condorcet :	12 000 €
Rénovation des protections murales de la salle polyvalente	5 000 €
Remise en peinture du local du gardien	3 000 €
Reprise autour des puits de lumière	3 000 €
Traitement de l'humidité (diagnostic)	1 000 €
Gymnase Parmentier :	12 000 €
Rénovation des escaliers d'accès	12 000 €
Gymnase Pompidou :	120 000 €
Remise en peinture et réfection de sol (salle attenante au judo)	50 000 €
Travaux d'aménagement (salle de musculation et bureau associations)	40 000 €
Construction d'un sauna	30 000 €
Gymnase Saint-Exupéry :	15 000 €
Rénovation peinture et sols suite infiltrations (sous/sol)	15 000 €
Palais des Sports :	87 000 €
Travaux d'amélioration d'accessibilité PMR (modernisation des douches)	60 000 €
Restructuration et rénovation de l'infirmierie	15 000 €
Remplacement de l'armoire électrique	12 000 €
2158-Matériel et outillage technique	5 000 €
Gymnases Municipaux :	5 000 €
Matériels d'entretien (gymnases municipaux)	5 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	15 000 €
Gymnases Municipaux :	15 000 €
Matériels sportifs (gymnases municipaux)	15 000 €
2313-Constructions	100 000 €
Gymnase des Juilliottes :	100 000 €
Provision pour fin d'opération	100 000 €

Objet	Projet de BP 2020
412-Stades et équipements extérieurs	1 107 000 €
2135-Installations générales	297 000 €
Stade Delaune :	1 000 €
Pose d'une barre de traction	1 000 €
Tennis 11 Novembre (JSA) :	255 000 €
Rénovation du club-house (50 k€ BP 2019)(300 k€ PPI 2020)(+100 k€ BS 2019)	150 000 €
Création d'une allée reliant le club-house	75 000 €
Traitement hygrométrique de la bulle de tennis	30 000 €
Tennis Cubizolles (MATC) :	21 000 €
Travaux de démontage et remontage des bulles	11 000 €
Réfection des terrains de tennis en terre battue	10 000 €
Tennis la Fontaine :	20 000 €
Mise en place télésurveillance des vestiaires	20 000 €
2158-Matériel et outillage technique	5 000 €
Stades Municipaux :	5 000 €
Matériels d'entretien (stades municipaux)	5 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	5 000 €
Stades Municipaux :	5 000 €
Matériels sportifs (stades municipaux)	5 000 €
2313-Constructions	800 000 €
Tennis La Fontaine (PCMA) :	800 000 €
Reconstruction de la structure couverte (FIM 2019)	800 000 €
413-Centre aquatique Arthur Hévette	49 000 €
2135-Installations générales	13 000 €
Travaux de maintenance préventive des installations	13 000 €
2158-Matériel et outillage technique	30 000 €
Matériel d'entretien	30 000 €
2184-Mobiliers	2 000 €
Mobiliers divers	2 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	4 000 €
Matériel sportif	4 000 €
42%-Jeunesse	254 000 €
421-Centres de loisirs	38 000 €
2135-Installations générales	13 000 €
Centre de loisirs Busteau :	7 000 €
Réfection de l'étanchéité du cabanon	5 000 €
Réparation du bardage sous salle vitrée (coté rue)	2 000 €
Centre de loisirs Planètes :	6 000 €
Réfection du sol du hall d'entrée (salles associatives)	3 000 €
Remise en peinture Billard (infiltrations)	3 000 €
2184-Mobiliers	15 000 €
Mobiliers divers (accueils de loisirs)	10 000 €
Mobiliers extérieurs (accueil de loisirs Busteau)	5 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	10 000 €
Matériels pédagogiques (accueils de loisirs)	10 000 €

Objet	Projet de BP 2020
422.0-Centre socio-culturel des Planètes	39 000 €
2135-Installations générales	38 000 €
Travaux complémentaires d'accessibilité PMR	23 000 €
Traitement fuite réseau EP et rénovation de sol	15 000 €
2184-Mobiliers	1 000 €
Mobiliers divers	1 000 €
422.1-CSC Liberté et Espace Dufourmantelle	33 000 €
2135-Installations générales	32 000 €
CSC Liberté :	19 000 €
Remise en peinture salles d'expositions et sas d'entrée	8 000 €
Remise en peinture salle polyvalente et retraités	8 000 €
Pose de serrures sur portes accueil et bureau	1 000 €
Pose d'un système d'éclairage à détecteur de mouvements	1 000 €
Pose d'un râtelier à vélos	1 000 €
Espace Multimédia :	13 000 €
Travaux complémentaires d'accessibilité PMR	13 000 €
2183-Matériel de bureau et informatique	1 000 €
Espace Multimédia :	1 000 €
Matériel informatique	1 000 €
422.2-CSC Croix des Ouches	17 000 €
2135-Installations générales	16 000 €
Réfection de la cuisine	7 000 €
Traitement des infiltrations au plafond haut (1er étage)	5 000 €
Remplacement de WC (RdC)	3 000 €
Remise en peinture des fenêtres (RdC)	1 000 €
2184-Mobiliers	1 000 €
Mobiliers divers	1 000 €
422.4-MPT Alfort	69 500 €
2135-Installations générales	68 500 €
MPT Alfort :	68 500 €
Ravalement du bâtiment annexe	35 000 €
Etude pour reprise des 4 IPN extérieurs	10 000 €
Travaux complémentaires d'accessibilité PMR	7 000 €
Réfection du sol de la cave (humidité)	5 000 €
Remise en peinture de la salle du 1er étage	4 500 €
Remise en peinture de la salle centrale	4 000 €
Pose de serrures (accès au parc sur rue)	3 000 €
2183-Matériel de bureau et informatique	1 000 €
Matériel informatique	1 000 €
422.5-MPT Pompidou	57 500 €
2135-Installations générales	56 500 €
Aménagement d'une cuisine type collectivité	25 000 €
Travaux complémentaires d'accessibilité PMR	24 000 €
Remplacement de l'éclairage de l'escalier (LED)	3 000 €
Rénovation de sol (bureau de direction)	2 500 €

Objet	Projet de BP 2020
Remise en peinture des toilettes (RdC)	2 000 €
2184-Mobiliers	1 000 €
Mobiliers divers	1 000 €
Chapitre 906-Famille	79 200 €
61-Services en faveur des personnes âgées	10 500 €
2135-Installations générales	10 000 €
Espace Loisirs Charentonneau :	10 000 €
Aménagement de l'accès (côté jardin)	10 000 €
2184-Mobiliers	500 €
Espaces Loisirs :	500 €
Mobiliers divers	500 €
64.0-Crèche collective Charles Perrault	25 500 €
2135-Installations générales	24 500 €
Mise aux normes sécurité incendie	10 000 €
Pose de détection anti-intrusion sur terrasse	10 000 €
Réfection du mur sous/sol (infiltrations)	2 000 €
Création d'un store au-dessus du bac à sable	1 500 €
Remise en état de la piscine intérieure	1 000 €
2184-Mobiliers	1 000 €
Mobiliers divers	1 000 €
64.2-Halte-Garderie Liberté	1 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	1 000 €
Matériel de puériculture	1 000 €
64.3-Halte-Garderie Petits Mousles	8 000 €
2135-Installations générales	6 000 €
Pose de détecteurs de mouvements pour luminaires	6 000 €
2184-Mobiliers	2 000 €
Mobiliers divers	2 000 €
64.6-Halte-Garderie Maison de l'Enfant	7 500 €
2135-Installations générales	7 500 €
Pose d'un nouveau plan de changes (section bébés)	6 000 €
Pose de stores ou rideaux occultants (section bébés)	1 500 €
64.8-Crèche Maison de l'Enfant	3 700 €
2135-Installations générales	1 500 €
Pose de stores (section bébés)	1 500 €
2188-Autres immobilisations corporelles	2 200 €
Matériel de puériculture	1 500 €
Acquisition d'une décapeuse scireuse	700 €
64.9-Relais Assistantes Maternelles (RAM)	500 €
2184-Mobiliers	500 €
Mobiliers administratifs	500 €

Objet	Projet de BP 2020
64.10-Multi-accueil Petites Abeilles	5 500 €
2135-Installations générales	3 000 €
Mise en place d'une arrivée d'eau sur terrasse	3 000 €
2184-Mobiliers	2 000 €
Mobiliers divers	2 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	500 €
Matériel de puériculture	500 €
64.11-Crèche collective la Ruche	17 000 €
2135-Installations générales	16 000 €
Mises aux normes sécurité incendie	10 000 €
Agrandissement VMC (réserve)	5 000 €
Renforcement des stores (moyens et bébés)	1 000 €
2184-Mobiliers	1 000 €
Mobiliers divers	1 000 €
Chapitre 907-Logement	34 000 €
71-Parc privé de la ville	34 000 €
2135-Installations générales	34 000 €
Provision pour travaux de rénovation	30 000 €
Changement de chaudière murale (Pompidou)	4 000 €
Chapitre 908-Aménagement et services urbains - Environnement	3 583 600 €
811-Eau et assainissement	200 000 €
21531-Réseaux d'adduction d'eau	200 000 €
Arrosage automatique :	155 000 €
Reprise arrosage automatique (Parc de l'Alsacienne)	80 000 €
Parc de l'Alsacienne/Saint-Rémi	20 000 €
Travaux de reprise de syphons	20 000 €
Travaux parcs et jardins (tampons avaloirs et aco drains)	20 000 €
Nouveau colombarium (cimetière)	15 000 €
Bornes d'incendie :	45 000 €
Rénovation de bornes incendie	25 000 €
Bornes incendie supplémentaires	20 000 €
814-Éclairage public	345 000 €
21534-Réseaux d'électrification	345 000 €
Programme de Modernisation de l'Éclairage Public 2020 :	150 000 €
Travaux de rénovation des réseaux enterrés	150 000 €
Travaux suite accidents (remplacement mats et feux)	100 000 €
Mise aux normes PMR des feux tricolores	50 000 €
Rénovation des armoires (EP)	30 000 €
Rénovation des armoires (SLT)	15 000 €
821-Dépôts de voirie	0 €
822-Voirie communale	1 925 000 €
2152-Installations de voirie	1 825 000 €

Objet	Projet de BP 2020
Réfection de pavages passage Imberdis	260 000 €
Rénovation de dallage quartier d'Alfort	250 000 €
Réfection de trottoirs rue Condorcet	200 000 €
Réfection de trottoirs dégradés rue Etienne Dolet (enfouissement)	150 000 €
Réfection de trottoirs Quai Fernand Saguet (Paul Bert/Courbet)	150 000 €
Réfection de trottoirs rue de Vincennes	150 000 €
Réfection de trottoirs avenue Foch (racines)	150 000 €
Réfection tapis de chaussée et trottoirs rue Nordling	135 000 €
Rénovation du parvis du centre aquatique (enrobé clair)	150 000 €
Provision pour réfections diverses	100 000 €
Reprise d'élargissement de trottoirs rue Auguste Simon	80 000 €
Pose de pellicule de protection de sol (divers sites)	50 000 €
21578-Matériel et outillage de voirie	95 000 €
Mobilier urbain (bancs/corbeilles/potelets)	30 000 €
Fournitures pour boîtes à livres	35 000 €
Renouvellement panneaux d'affichage municipal (vitres)(Poursuite)	30 000 €
2158-Matériel et outillage technique	5 000 €
Matériels techniques (régie voirie)	5 000 €
823-Espaces verts urbains	838 600 €
2121-Plantation d'arbres et d'arbustes	185 000 €
Programme annuel de plantations d'arbres	145 000 €
Plantation d'arbres (élémentaire Charles Péguy)	40 000 €
2135-Installations générales	615 600 €
Aires de jeux :	105 000 €
Travaux de mise en sécurité	45 000 €
Entretien renforcé (sols souples)	40 000 €
Tests HIC sols amortissants	10 000 €
Entretien renforcé (gazon synthétique)	10 000 €
Espaces verts urbains :	510 600 €
Avenue de Gaulle réfection des jardinières	130 000 €
Réfection de platelage (Bords de Marne)	70 000 €
Maintien des berges de la Marne (sans évacuation des matériaux)	25 000 €
Remplacement de gazon synthétique (Parc de la Mairie)	50 000 €
Clôture de la zone de stockage (Parc la Fontaine)	40 000 €
Réparation arrosage (solarium centre aquatique)	30 000 €
Réfection de trottoirs (Parc du Vert de Maisons)	29 000 €
Poursuite fleurissement ville	25 000 €
Aménagement des abords et voirie (école Sainte-Thérèse)	20 000 €
Étanchéité du bassin de la fontaine (Parc de l'Alsacienne)	18 000 €
Chasse roues sur jardinières (avenue de Gaulle)	16 000 €
Remplacement des lisses avenue de la Liberté (école Charles Péguy)	15 000 €
Poursuite mise en place prairies fleuries	15 000 €
Barrière forestière parking (Parc la Fontaine)	9 000 €
Lutte biologique (serre et Vert de Maisons)	6 000 €
Élargissement du radeau (Parc du Vert de Maisons)	5 000 €
Terrain multisports Gambetta (entretien renforcé)	5 000 €
Nichoires moineaux et chauve-souris	2 600 €
21578-Matériel et outillage de voirie	30 000 €

Objet	Projet de BP 2020
Mobilier urbain (bancs/corbeilles/jardinières)	30 000 €
2158-Matériel et outillage technique	5 000 €
Matériels techniques (régie espaces verts)	5 000 €
2185-Cheptel	3 000 €
Acquisition d'animaux (ferme pédagogique)	3 000 €
824-Réserves foncières et opérations d'aménagement urbain	275 000 €
2132-Immeubles de rapport	275 000 €
Acquisition 3e local commercial 37 cours des Juilliottes (Préemption)	170 000 €
Acquisition Appartement 85 avenue Leclerc (Amiable)	105 000 €
Chapitre 909-Action économique	45 000 €
90-Interventions économiques	25 000 €
2135-Installations générales	25 000 €
Bureau Info-Jeunes (avenue de la République) :	25 000 €
Reprise des linteaux	11 000 €
Isolation des fenêtres (côté rue Pasteur)(*)	12 000 €
Pose d'un éclairage au-dessus du bureau d'accueil	1 000 €
Rénovation des kakémonos	1 000 €
91-Marchés	20 000 €
2135-Installations générales	20 000 €
Galerie des Juilliottes	20 000 €
Remise en peinture du plafond de la galerie marchande	20 000 €
Chapitre 911-Dettes et autres opérations financières	3 350 000 €
1641-Emprunts en euros	3 350 000 €
Amortissement en capital de la dette (exercice 2020)	3 350 000 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	12 010 900 €

PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020
6-DÉTAIL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PRÉVISIONNELLES

Objet	Projet de BP 2020
Chapitre 902-Enseignement et formation	455 000 €
13251-Subvention d'équipement MGP	455 000 €
Rénovation-extension de la maternelle Péguy (FIM 2019)	455 000 €
Chapitre 904-Sports et jeunesse	295 000 €
13251-Subvention d'équipement MGP	295 000 €
Rénovation des courts de tennis couverts du Parc la Fontaine (FIM 2019)	295 000 €
Chapitre 908-Aménagement et services urbains - Environnement	960 000 €
1343-PAE (Programme d'Aménagement d'Ensemble)	960 000 €
PAE République-Carnot	960 000 €
Chapitre 911-Dettes et autres opérations financières	2 375 000 €
1641-Emprunts en euros	2 375 000 €
Emprunt globalisé de l'exercice 2020	2 375 000 €
Chapitre 912-Dotations subventions et participations	1 750 000 €
10222-FCTVA	1 650 000 €
Dotation de FCTVA 2020 (CA 2018)	1 650 000 €
1342-Amendes de police	100 000 €
Produit des amendes de police (exercice 2019)	100 000 €
Chapitre 913-Taxes non affectées	400 000 €
10226-Taxe d'aménagement	400 000 €
Taxe d'aménagement (exercice 2020)	400 000 €
Chapitre 914-Transferts entre sections	1 225 000 €
28-Dotations aux amortissements	1 225 000 €
<i>Amortissement des immobilisations 2020 (recettes d'ordre)</i>	<i>1 225 000 €</i>
Chapitre 919-Virement de la section de fonctionnement	4 550 900 €
919-Virement de la section de fonctionnement	4 550 900 €
<i>Virement de la section de fonctionnement (recette d'ordre)</i>	<i>4 550 900 €</i>
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 010 900 €

